



7373, rue Cordner, LaSalle, QC H8N 2R5  
Tél. : 514-937-0531 Fax : 514-933-0936

---

Montréal, le 17 février 2017

Par courriel : [louise.marchand@racj.gouv.qc.ca](mailto:louise.marchand@racj.gouv.qc.ca)

**Me Louise Marchand**

Présidente par intérim de la Régie des  
alcools, des courses et des jeux  
1, rue Notre-Dame Est  
Bureau 9.200  
Montréal QC H2Y 1B6

OBJET : Permis unique

---

Me Marchand,

L'Union des tenanciers de bars du Québec est un organisme qui, comme vous le savez, intervient auprès du gouvernement du Québec et de ses organismes de façon judiciaire pour défendre les droits de ses membres.

Dans ce cadre, l'UTBQ a fait parvenir des lettres à l'honorable Martin Coiteux le 6 septembre 2016 et le 7 novembre 2016 ainsi qu'une lettre à l'honorable Carlos Leitao, le 17 février 2017, relativement à la question du permis unique, lesquelles ont été précédées de plusieurs autres missives, conversations téléphoniques et rencontres avec les représentants des deux ministères.

En effet, la notion de permis unique est au centre des revendications de l'UTBQ depuis maintenant plus de 24 mois. Or, nous avons été informés par différentes personnes que la RACJ faisait pression sur le gouvernement pour retarder, voire empêcher, la mise en place du permis unique en raison notamment de déficiences au niveau du système informatique de celle-ci.

Vous comprendrez que si cette information s'avère fondée, elle démontre une attitude de mépris total envers les tenanciers, lesquels doivent faire face à un contexte économique plus que difficile en plus de devoir se défendre devant votre organisme en raison d'entorses à la Loi et à la réglementation, lesquelles découlent directement à la complète incongruité de cette Loi vis-à-vis la réalité économique des tenanciers.

L'UTBQ tient en plus haute estime la RACJ et se refuse de croire qu'un simple détail administratif motiverait les actions de l'organisme à l'égard de la mesure du permis unique.

Par conséquent, nous souhaitons obtenir de votre part la confirmation de votre appui à ladite mesure.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Me Marchand, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**UNION DES TENANCIERS DE BARS DU QUÉBEC**



---

SÉBASTIEN SÉNÉCHAL, avocat  
VP juridique

P.j. Lettre du 6 septembre 2016, lettre du 7 novembre 2016 et lettre du 17 février 2017.